



Commission n°4 « Actions collectives » du 7 septembre 2017

Compte-rendu

Présents

Administration : Patricia Guillou (chargée d'études dans le domaine de l'action sociale), M. Guy Robin (chef du bureau des prestations d'action sociale), M. Lepage (adjoint de Mme Palud Gouesclou)
CFDT : Sylvia Boisbourdin (Présidente de la commission), Maryline Grosroyat.
FO, CGCV, FNASCE.

Ordre du jour

- 1 Approbation du projet de compte-rendu de la commission du 18 mai 2017
- 2 Définition des modalités d'organisation de certaines actions collectives (samedi, soir, billetterie...)
- 3 Validation du projet de bilan CIL 2016
- 4 Validation des fiches thématiques sur les actions CIL
- 5 Préparation d'un dossier de fiches thématiques pour la rencontre des président-e-s de CLAS.

Charte des mini-séjours responsabilité/assurances

La CFDT s'inquiète que les mesures correctives qui doivent être apportées à la charte mini-séjours responsabilité/assurances pour l'organisation d'actions CIL ne soient toujours pas finalisées. Elles doivent être élaborées par le CGCV. L'administration et le représentant du CGCV feront remonter ce problème au président du CGCV.

Un débat sur les actions collectives

Les membres de la commission ont échangé sur la notion d'actions collectives.

C'est la note du 9 janvier 2015 qui régit la mise en place des CIL dans les services. Cette note indique qu'un agent qui participe à une action collective doit être en « ordre de mission », ainsi il va de soi que ces actions doivent se dérouler sur du temps de travail.

Des remontées de terrain indiquent que les agents ont des difficultés à se rendre à des actions collectives organisées par leur CLAS, surtout si celles-ci se déroulent à l'extérieur. Ces difficultés ne sont pas clairement exprimées en tant que refus de la hiérarchie mais, pour certains, comme une culpabilité vis-à-vis de leurs collègues au regard de leurs charge de travail.

Pour la CFDT, ces éléments nous démontrent que les agents s'auto censurent et qu'au-delà de la participation à des actions organisées dans le service, l'investissement des agents dans les organisations syndicales et le milieu associatif va se raréfier. Nous demandons à l'administration d'être consciente de cet état de fait.

Arbre de Noël

S'agissant de l'arbre de Noël, celui-ci est régi par la note du 6 mai 2011. Ce n'est pas une action collective en tant que telle. Néanmoins, l'Arbre de Noël reste une action majeure pour la cohésion de la communauté de travail et celui-ci doit se dérouler sur du temps de travail. A ce propos, une note de Mme AVEZARD – ex DRH - l'a rappelé à une DDT.

1 – Approbation du projet de compte-rendu de la commission du 18 mai 2017

Ce projet est validé.

2 – Définition des modalités d'organisation de certaines actions collectives (samedi, soir, billetterie...)

Si un président de CLAS souhaite déroger à la règle en organisation une action (CIL) hors temps de travail il doit le faire en partenariat avec l'ASCE. C'est à cette seule condition que le CLAS pourra engager des crédits d'action sociale.

L'organisation de billetterie dans le cadre des CIL n'est pas autorisée.

3 – Validation du projet de bilan CIL 2016

Un projet de bilan CIL 2016 nous est présenté par l'administration et fera l'objet d'une validation au prochain CCAS du 14 septembre. Néanmoins, nous sommes surpris du nombre d'actions organisées par les services au titre de 2016, soit 100 de plus qu'en 2015 mais avec un niveau de participation au deçà de 2015. Il faudra analyser cette baisse de participation.

4 – Validation des fiches thématiques sur les actions CIL

La commission a validé 5 fiches thématiques avec complément d'informations. Elles seront publiées sur le site Intranet du ministère – rubrique action sociale.

A ce propos, une fiche vierge sous format Word, va être mise à la disposition des présidents de CLAS sur le site.

5- Préparation d'un dossier de fiches thématiques pour la rencontre des président-e-s de CLAS

L'administration nous a proposé un projet qui a été validé en séance.

RAPPEL : rencontre nationale des président-es de CLAS des 14, 15 et 16 novembre 2017.

A ce jour, seuls 5 président-e-s de CLAS CFDT ont répondu favorablement à l'invitation. Nous relançons ceux qui n'ont pas encore répondu. A noter que la CFDT animera 2 ateliers.

Prochaine réunion de la commission 17 octobre 2017.

Fin de la séance 12h30.